

NOTE D'INFORMATION INTERNAT

Le Lycée Alexandre Dumas dispose d'un internat mixte pouvant accueillir **280 élèves** répartis dans des **étages « filles » et des étages « garçons »**.

Chaque chambre est équipée de 3 ou 4 lits et d'un bloc sanitaire (1 lavabo par élève, 1 douche, 1 toilette). Chaque élève dispose d'un lit, d'une table de chevet, d'un bureau avec rangement et d'un placard. L'attribution des chambres relève du lycée. L'interne n'est pas seul en chambre.

Qui peut intégrer l'internat ?

La capacité d'accueil de notre internat étant limitée, celui-ci est réservé prioritairement aux élèves :
1/ du lycée Alexandre Dumas

2/ de l'enseignement secondaire :

- classes de **CAP cuisine ou CSHC Restaurant** ;
- classes de **2^{nde}, 1^{ère} et T^{ale} Bac Professionnel** ;
- classes de **2^{nde}, 1^{ère} et T^{ale} Bac Sciences et Technologies** de l'Hôtellerie et de la Restauration et du Management et de la Gestion
- classe de **3^{ème} prépa métiers**

3/ dont le **domicile familial est éloigné de l'établissement**. L'éloignement est le critère permettant de départager les demandes.

4 / **ayant obligatoirement un correspondant majeur résidant dans l'agglomération strasbourgeoise** ou à proximité de celle-ci. Le correspondant est en effet le représentant de la famille absente et est responsable de l'élève en cas de maladie, de sanction disciplinaire ou de mesure exceptionnelle si les parents ne peuvent se libérer pour le prendre en charge.

→ **Les étudiants** s'inscrivant dans une formation post-bac (MAN ou BTS) ou à une mention complémentaire ont la possibilité d'être hébergés à l'internat **dans la limite des places disponibles**. Les règles de vie à l'internat sont identiques à celles des élèves en formation pré-bac. Le coût de l'internat est également identique.

Les étudiants internes peuvent bénéficier du régime interne-externe (= 5 nuitées, petit-déjeuner et repas du soir : 1005.12 € ; les repas de TP de BTS MHR, de MAN et de certaines MC à midi sont obligatoires et facturés en sus) s'ils le demandent auprès de l'intendance lors de leur inscription. Les étudiants étant externes, ils peuvent ainsi manger le midi avec leurs camarades.

Quelle est l'amplitude d'ouverture de l'internat ?

- L'internat est **ouvert du dimanche soir au vendredi matin**. Les élèves rentrent le dimanche entre 20h et 21h en ayant déjà mangé (possibilité de retour au lycée le lundi matin).
- L'internat est fermé pendant les vacances scolaires.
- Il est **fermé aux élèves et aux étudiants la journée entre 7h20 et 18h45**.
- L'élève ou l'étudiant interne est autorisé, comme les autres élèves et dans les mêmes conditions (voir le Règlement Intérieur), à quitter l'établissement pendant la pause méridienne et en cas de suppression de cours. **Mais il demeure impérativement dans l'établissement à partir de 18h le soir et jusqu'à 8h le lendemain matin** (sauf autorisation exceptionnelle).

Quel est le tarif de l'internat ?

Tarif annuel 2024 (à titre indicatif) : 5 nuitées du dimanche au jeudi inclus + tous les repas : = 1466,20€ (pré-bac) ou 1906,20€ (post-bac). Les périodes de stages sont déduites.
Facturation par trimestre ou semestre selon la classe de l'interne.

Comment faire une demande d'admission à l'internat ?

Elle se fait en ligne par un formulaire de demande d'inscription à l'internat, à remplir lors de l'inscription administrative au lycée ou à télécharger sur notre site. En cas de problème, vous pouvez contacter le CPE référent par mail : nicolas.morel@ac-strasbourg.fr.

La réponse pour les demandes est donnée par mail dans la deuxième semaine de juillet.

2 rue Eugénie

Brazier

BP 80149

67404 Illkirch cedex

Tél : 03.88.65.30.30

Fax : 03.88.67.80.04

Mail :

ce.0670087f@ac-

strasbourg.fr

www.lycee-hotelier-

adumas.fr